

Annex 100

Public, redacted

[REDACTED]

Bangui, le 17 Mars 2010

A

Madame MASSIDA PAOLINA
Avocate à la Cour Pénale Internationale
de la Haye.

Objet : Transfert de l'affaire Jean Pierre MBEMBA
et ses troupes à la Haye (Pays-Bas).

Madame,

Je viens auprès de votre haute responsabilité, refuser la recevabilité de l'affaire de Monsieur Jean Pierre BEMBA et ses troupes. Je souhaiterais que le procès ait lieu à la Haye (Pays-Bas), pour ne pas multiplier la colère ou modifications du comportement des victimes dans leurs préjudices.

Je vous prie de recevoir chère Madame, mes salutations distinguées.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Bangui, le 18 Mars 2010

A

Madame **Paolina MASSIDDA** Avocate
à la Cours Pénale Internationale de la Hayes

Madame,

Paolina MASSIDDA, suite à la requête de défense de Monsieur **Jean Pierre MBEMBA**, dans la procédure de recevabilité de l'affaire, je souhaite que le procès se passe à la Hayes à la Cour Pénale Internationale. Dans la nature de ce problème, pour aider les victimes selon l'article 19-3 du statut de Rome, vous êtes bien placés pour nous représenter devant la Cour pour tout engagement.

Veillez agréer Madame, l'expression de ma profonde considération.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Bangui, le 18 Mars 2010

A

Madame **Paolina MASSIDDA** Avocate
à la Cours Pénale Internationale de la Hayes

Madame,

Paolina MASSIDDA, suite à la requête de défense de Monsieur **Jean Pierre MBEMBA**, je souhaite que le procès aura lieu en dehors du continent Africain. Car en Afrique en général précisément en Centrafrique en particulier il existe de corruption et de fausseté. Alors, pour oublier le préjudice causé par Jean Pierre MBEMBA et ses soldats en République Centrafricaine, j'encourage la Cour Pénale Internationale de faire son travail surplace à la Hayes afin d'aider les victimes selon leur souffrance. J'attacherais si possible pour vous faire mieux comprendre dans la nature de ce problème.

Veuillez recevoir Madame, l'assurance de mes sincères salutations distinguées.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Rép. Centrafricaine

Bangui, le 18 mars 2010

A
Madame
Paolina MASSIDDA
Avocat
à la cour pénal internationale
de la HAYE

Madame,

Paolina MASSIDDA, suite à la requête de la défense de Monsieur BEMBA Jean Pierre, je souhaite que le procès ait lieu hors du continent africain car en Afrique en générale et en Centrafrique en particulier, il n'existe pas un jugement crédible. Tout est plein de fausseté et de corruption.

Ainsi, si la cour veut nous aider à réparer le préjudice causé par Monsieur BEMBA et ses troupes, je préfère que le procès se passe sur place à la HAYE.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Bangui, le 18 Mars 2010

A

Madame **Paolina MASSIDDA** Avocate
à la Cours Pénale Internationale de la Hayes

Madame,

Paolina MASSIDDA, suite à la requête de défense de Monsieur **Jean Pierre MBEMBA**, je viens très respectueusement auprès de votre haute personnalité dire non. Sur la nature de ce problème, le jugement de **Jean Pierre MBEMBA** passera à la Hayes par la Cour Pénale Internationale, pas dans le pays Africain. Raison, li y'a pleinement de corruption et de fausseté. Je désire que la cour fait son travail.

Veillez agréer Madame, l'assurance de ma salutation distinguée.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Bangui, le 18 Mars 2010

A

Madame **Paolina MASSIDDA** Avocate
à la Cours Pénale Internationale de la Hayes

Madame,

Paolina MASSIDDA, suite à la requête de défense de Monsieur **Jean Pierre MBEMBA**, je souhaiterai que le procès se déroule en dehors du continent Africain pour des raisons de partialité afin d'éviter la fausseté, et aidera nous les victimes. La Cours doit faire son travail comme il faut et cela nous permettra d'oublier les préjudices causés par Monsieur **Jean Pierre MBEMBA** et ses soldats en République Centrafricaine.

Je vous remercie très cordialement.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Bangui, le 18 Mars 2010.

A

Paolina MASSINA Avocate à la Cour
Pénale Internationale de la Hayes

Objet : Contestation d'une suite de la Procédure
De recevabilité de l'affaire Jean Pierre MBEMBA.

Suite à la requête de la défense de Monsieur **Jean Pierre MBEMBA**, je souhaite que le procès se traitera à la Hayes hors des pays Africains. Car en Afrique en générale et en RCA en particulier, il existe de jugement grotesque, tout est plein de fausseté et de corruption. La cour devait faire son travail normalement pour pallier le préjudice causé par Monsieur **Jean Pierre MBEMBA** et ses troupes.

Veillez agréer Madame, l'expression de mes sentiments respectueux.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

BANGUI, LE 21 AVRIL 2010

A MADAME PAOLINA MASSIDA,
AVOCAT A LA COUR PENALE INTERNATIONALE
DE LA HAYE
(HOLLANDE)

(OBJET) : AVIS PERSONNEL

MADAME

SUITE A LA REQUETE DE LA DEFENSE DE MONSIEUR BEMBA, J'ESTIME QU'IL A EU BEL ET BIEN DES PREUVES DE CUME CONTRE L'HUMANITE COMMIS PAR SES HOMMES EN CENTRAFRIQUE EN 2002 / 2003.

A MON AVIS, LA COUR PENALE INTERNATIONALE EST COMPETENTE POUR JUGER CETTE AFFAIRE SELON LE DROIT EN FAVEUR DES VICTIMES.

JE SOUHAITE QUE CE PROCES SE TIENNE A LA HAYE COMME INITIALEMENT PREVU CAR EN AFRIQUE EN GENERAL ET EN CENTRAFRIQUE EN PARTICULIER, IL N'Y A PAS DE JUSTICE CREDIBLE ET EQUITABLE.

VEUILLEZ AGREER, MADAME L'AVOCAT L'EXPRESSION DE MA PROFONDE GRATITUDE./.-

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Bangui, le 18 Mars 2010

A

Madame **Paolina MASSIDDA** Avocate
à la Cours Pénale Internationale de la Hayes

Madame,

Paolina MASSIDDA, suite à la requête de défense de Monsieur **Jean Pierre MBEMBA**, Dans la procédure de recevabilité de l'affaire je souhaite que le procès ait lieu hors du continent Africain et surtout à la Hayes siège de la Cour Pénale Internationale. Dans la nature de ce problème, pour aider les victimes selon les dispositions de l'article 19-3 du statut de Rome, vous êtes bien placés pour nous représenter devant la Cour Pénale Internationale.

Veillez agréer Madame, l'expression de ma profonde considération.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Bangui le 17 Mars 2010

[REDACTED]

A

Madame PAOLINA MASSIDDA
Avocate à la Cour Pénale
Internationale de la Haye.

Madame

Suite à la requête de la défense de Monsieur **BEMBA**, je souhaite que le procès ait lieu hors du pays africain. Car en Afrique en générale et en Centrafrique en particulier, il n'existe pas un jugement crédible . Tout est plein de fausseté et de corruption .Aussi , si la Cour vent nous aider à pallier le préjudice Causé par Monsieur BEMBA et ses troupes ,Je désirs que le procès aura lieu à la Haye sur place aucun danger.

Veillez agréer, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Bangui, le 18 Mars 2010

A

Madame **Paolina MASSIDDA** Avocate
à la Cours Pénale Internationale de la Hayes

Madame,

Paolina MASSIDDA, suite à la requête de défense de Monsieur **Jean Pierre MBEMBA**, je viens très respectueusement auprès de votre haute personnalité dire non. Sur la nature de ce problème, le jugement de **Jean Pierre MBEMBA** passera à la Hayes par la Cour Pénale Internationale, pas dans le pays Africain. Raison, li y'a pleinement de corruption et de fausseté. Je désire que la cour fait son travail.

Veillez agréer Madame, l'assurance de ma salutation distinguée.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Bangui, le 18 Mars 2010

A

Madame **Paolina MASSIDDA** Avocate
à la Cours Pénale Internationale de la Hayes

Madame,

Paolina MASSIDDA, suite à la requête de défense de Monsieur **Jean Pierre MBEMBA**, je souhaite que le procès aura lieu en dehors du continent Africain. Car en Afrique en général précisément en Centrafrique en particulier il existe de corruption et de fausseté. Alors, pour oublier le préjudice causé par Jean Pierre MBEMBA et ses soldats en République Centrafricaine, j'encourage la Cour Pénale Internationale de faire son travail surplace à la Hayes afin d'aider les victimes selon leur souffrance. J'attacherais si possible pour vous faire mieux comprendre dans la nature de ce problème.

Veillez recevoir Madame, l'assurance de mes sincères salutations distinguées.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Bangui, le 18 mars 2010

A
Madame Paolina MASSIDDA
Avocat
à la Cour Pénale Internationale
HAYE

Madame,

Suite à la requête de la défense de Monsieur Jean Pierre BEMBA, je souhaite que le procès ait lieu en dehors du continent africain car en Afrique en général et en Centrafrique en particulier, la corruption et la fausseté règnent. S'il s'agit de pallier les préjudices commises par l'ex vice président BEMBA et ses soldats, la cour devait faire son travail aucun danger sur la nature de ce problème.

Veillez agréer Madame l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Bangui, le 20 Mars 2010

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

A

Madame Paolina MASSIDA

Avocate à la Cour Pénale Internationale

de la HAYE

Madame ;

Suite à la requête de recevabilité de l'affaire de Monsieur BEMBA, j'observe enfin bien que je vous informe, maintenant je ne suis pas d'accord à la contestation de recevabilité de l'affaire de Monsieur BEMBA et ses troupes. La cour devait faire son travail en application, c'est là où se pose des problèmes sur les survivants des victimes ; je souhaite que le procès aura lieu à la HAYE par la Cour Pénale Internationale aucun danger.

Mes sincères salutations distinguées.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

BANGUI, LE 16 MARS 2010

A MADAME PAOLINA MASSIDDA

AVOCAT A LA COUR PENALE INTERNATIONALE DE LA

- H A Y E -

MADAME,

SUITE A LA REQUETE DE LA DEFENSE DE MONSIEUR JEAN-PIERRE BEMBA,
POUR LA RECEVABILITE DE L'AFFAIRE ET INFORME PAR LA CHARGE D'INFORMATION
AUX VICTIMES [REDACTED]

POUR MA PART, JE DESIRE QUE L'AFFAIRE SOIT TRAITEE A LA HAYE, PAR
LA COUR PENALE INTERNATIONALE , CECI POUR L'INCOMPETENCE DU TRIBUNAL DANS
LES PAYS AFRICAINS.

VEUILLEZ AGREER, MADAME MES SENTIMENTS DEVOUES./.-

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

BANGUI, LE 18 MARS 2010

[REDACTED]

A Madame

Paolina MASSIDDA

Avocat à la Cour Pénale Internationale
de la Haye.

MADAME,

PAULINA MASSIDDA, suite à la requête de recevabilité de l'affaire de la défense de Monsieur Jean-Pierre BEMBA.

Moi [REDACTED] je souhaite que le procès aura lieu à la Haye. Sous contrôle de la Cour Pénale internationale avec son application, et non pas dans le pays Africain, au regret que j'ai appris par l'information de [REDACTED] aux victimes sur l'affaire, alors la Cour a le pouvoir total de faire son travail.

Veillez agréer Madame, l'expression de mes sincères salutations./.-

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

BANGUI, LE 18 MARS 2010

[REDACTED]

A

MADAME PAOLINA MASSIDDA

AVOCAT A LA COUR PENALE INTERNATIONALE DE LA
- HAYE -

MADAME,

Paolina MASSIDDA, suite à la requête de la defense de Monsieur BEMBA, pour la reevabilité de l'affaire, informé par charge d'information aux victimes [REDACTED]

Au nom du Christ Jesus je désirs que le procès traitera à la Haye par la Cour Pénale Internationale, la Cour ne tiendra pas compte titre, de quoi qu'il s'agit; la cour devait faire en travail qu'il faut.

Nous les victimes , nous souhaitons ça.

Je vous remercie, que Dieu vous protège./.-

[REDACTED]